



**Séance du Conseil municipal du 17 mai 2021
PROCÈS-VERBAL**

Présent-e-s :	S. Gisler, présidente P. Bavarel, L. Cocquio, Y. Cogne, F. Davet, S. Ettlin, F. George, J. Loeffel, J. Leresche, S. Moget, N. Pontinelli, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Excusée :	I. Dubouloz
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

La présidente ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 avril 2021

Le procès-verbal de la séance du 19 avril 2021 est approuvé par 10 voix pour et 1 abstention.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Aucune communication

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Aide humanitaire

Mme Bolle de Paoli indique que, suite à la tragédie qui se produit en Inde, l'exécutif a reçu une demande de l'association « Save The Children » active en Inde où elle agit principalement en faveur des enfants et de leur éducation. L'exécutif souhaitant la soutenir, Mme Bolle de Paoli propose au Conseil municipal de se positionner ce soir étant donné que cette demande de soutien est assez urgente et que la prochaine séance de la commission sociale aura lieu seulement à la mi-juin.

M. Cogne pense que tout le monde est d'accord sur le principe. Il faudrait discuter du montant.

Mme Bolle de Paoli indique que la commune a aussi aidé des associations genevoises dans l'urgence pendant le confinement, notamment lorsqu'il y avait les Colis du cœur aux Vernets. L'exécutif a pensé que la commune pouvait verser un montant de F 2'000 à « Save The Children ». D'autres communes réfléchissent aussi à leur verser un montant.

M. Vouillamoz se demande pourquoi, en raison de la crise COVID, ne pas définir une somme à donner, cette année, à dix associations qui viendraient solliciter la commune plutôt que donner tout à une seule.

Mme Bolle de Paoli estime que c'est une solution. La commission sociale pourra ainsi se prononcer, soit en faveur d'un montant à distribuer jusqu'à la fin décembre à des associations qui solliciteront la commune, soit en faveur d'un montant pour une seule association.

La présidente relève que le Conseil municipal attend donc le retour de la commission sociale sur ce sujet.

M. Cogne demande si, dans le cas d'une donation exceptionnelle, la commune ne pourrait pas communiquer aux habitants au moyen d'un tout ménages et d'un bulletin de versement. Cela permettrait d'apporter un soutien supplémentaire à l'association et d'expliquer pourquoi la commune a décidé de prendre une partie marginale de ses recettes pour la donner à une association.

Mme Bolle de Paoli trouve que c'est une bonne idée. Elle envisage d'ajouter un no IBAN à l'article sur les associations Solecitos et Métissages prévu dans l'édition du mois de juin du bulletin communal.

4. Rapports de commission

Commission culture, loisirs et sports des mercredis 21 avril et 5 mai 2021

Terrains de football à Laconnex

M. George demande combien d'enfants de Cartigny s'entraînent sur ces terrains à Laconnex.

Mme Lörtscher répond que cela varie entre 10 à 20 enfants chaque année.

M. Pontinelli n'a pas assez d'éléments pour se prononcer aujourd'hui sur un tel montant, mais, de manière générale, il est plutôt opposé aux terrains synthétiques, notamment en raison de la pollution considérable et du fait qu'ils sont controversés au niveau de la santé parce qu'ils utilisent des granulats de caoutchouc.

Mme Walthert explique que le terrain synthétique existant ne répond plus aux normes parce qu'il y a effectivement ces granulats, mais les matières synthétiques utilisées aujourd'hui sont de meilleure qualité pour la santé. C'est aussi pour pouvoir utiliser les deux terrains durant toute l'année que Laconnex a le projet de passer les deux terrains en synthétique.

M. Cogne n'a pas bien compris ce qui est demandé à la commune, si c'est une contribution de F 200'000 ou si c'est la participation à la constitution d'un groupement intercommunal concernant ce stade. Ce n'est pas la même chose en termes d'engagement financier, ni en termes de voix au chapitre.

Mme Walthert signale que Laconnex a élaboré un budget, mais, à 2 millions de francs, il n'est pas supportable pour la commune seule. Ils ont ainsi approché les communes de la Champagne pour avoir un soutien dans leurs démarches auprès du Fonds intercommunal (la participation de trois communes au minimum est nécessaire pour que le FI entre en matière à hauteur de 20 % du projet au maximum). Ensuite Laconnex devait constituer un groupe de travail de spécialistes pour affiner le budget et approcher la Loterie Romande, les fondations privées et les autres sponsors potentiels. Enfin, Laconnex devait revenir vers les communes de la Champagne avec le solde qui pourrait être pris à leur charge. Laconnex a ainsi préparé tous les statuts, la convention, etc., pour la mise en place d'une structure intercommunale.

La crise du COVID ayant bloqué les démarches auprès des subventionneurs, Laconnex a redemandé aux communes si elles étaient d'accord de soutenir le projet, de signer cette convention qui les lierait par un groupement intercommunal, de valider d'abord une tranche d'investissement par commune et ensuite de poursuivre les démarches pour trouver des sponsors. Évidemment, avec ces statuts, les frais de fonctionnement du terrain et du club seraient à la charge de Laconnex. Le groupement intercommunal concernerait uniquement la reconversion des deux terrains en synthétique. Pour le fonctionnement du club, il y a encore des questions en suspens, mais ils sont prêts à changer, le cas échéant, le nom du club ou le nom du stade en parlant du club Champagne ou du stade de la Champagne. Il est vrai que, pour la Champagne, il y a aussi Bernex et le FC Donzelle, mais ce club de Laconnex est aussi bien sollicité par tous les habitants de la Champagne, d'où la démarche de la commune.

M. Cogne comprend que le Conseil municipal doit se prononcer pour savoir s'il accepte de donner F 200'000, mais sans savoir si la commune va aussi participer à un groupement dont on ne connaît pas les statuts. Une question qui se pose est de savoir si chaque commune veut avoir son stade. Ce n'est probablement pas le cas, mais on peut aussi se demander si cela fait sens de regrouper le stade auprès

d'une commune. Maintenant, il faudrait savoir s'il y a un projet de statuts sur lequel discuter et combien cela va coûter au final à la commune.

Mme Walthert indique que, aujourd'hui, il y a au moins trois Conseils municipaux qui s'engagent financièrement à hauteur de F 200'000. Toutefois, comme cela a été dit en commission, c'est beaucoup trop tôt dans le processus pour Cartigny. Normalement, le processus pour mettre en place une telle structure se fait dans l'autre sens. Quant aux statuts, ils existent et Mme Walthert peut les transmettre aux conseillers municipaux. Il faut également savoir qu'un groupe technique a été constitué avec un représentant de chaque commune de la Champagne pour affiner ce budget de 2 millions de francs. Les représentants de la commune de Cartigny sont Stéphane Paoli, spécialiste dans le foot, et Mme Walthert. Ce groupe travaille en parallèle pour affiner le budget. L'exécutif a demandé à avoir un chiffre définitif pour savoir quel montant serait à la charge de la commune. Aujourd'hui, il s'agissait surtout d'informer le Conseil municipal et de lancer le débat.

M. Loeffel voit l'utilité du petit terrain synthétique, mais il aimerait comprendre quelle est l'utilité de mettre le grand terrain en synthétique. Il souhaite savoir quelles autres activités pourraient être faites sur le grand terrain s'il devient synthétique. Il ne voit pas vraiment l'utilité d'un grand terrain synthétique en dehors du football.

Mme Walthert explique que le terrain synthétique existant, qui est un peu plus petit qu'un terrain de foot, doit être transformé parce qu'il ne répond plus aux normes sanitaires. Quant au vrai terrain de foot, qui est actuellement en herbe, il est prévu de le transformer en synthétique pour pouvoir l'utiliser toute l'année. Vu la demande et la fréquentation, la commune n'arrive pas à répondre aux sollicitations. En passant en synthétique, la priorité ira bien entendu au club de foot, mais le terrain pourra accueillir d'autres sports le cas échéant. Mme Walthert précise que c'est un constructeur spécialiste dans le domaine du foot qui a fait le devis par rapport aux m² concernés. Là aussi, l'exécutif cartiginois a demandé à avoir des chiffres affinés et éventuellement avoir plusieurs devis et avis.

M. Vouillamoz trouve qu'il manque une définition plus précise de ce projet dont le montant paraît énorme pour des terrains de foot.

Mme Zäch note que le projet doit encore avancer, mais Cartigny ne s'est pas encore engagé à quoi que ce soit. Mme Zäch pense que le maire de Laconnex pourrait venir présenter le projet.

M. George n'a toujours pas compris l'intérêt d'avoir recours à une structure intercommunale.

Mme Walthert explique que les frais de fonctionnement seraient à la charge de Laconnex, mais, dès lors que plusieurs communes financent un projet, il faut créer un groupement intercommunal. Ainsi, s'il faut changer à nouveau les terrains synthétiques, ce n'est pas seulement Laconnex qui pourrait prendre la décision. Ce sont les investisseurs qui prendraient la décision ensemble.

M. Cogne note qu'il y a aussi le centre sportif d'Avusy à quelques kilomètres des terrains de football de Laconnex. Si l'on veut que les petites communes continuent à vivre avec leur autonomie et leur indépendance, chacune ne va pas pouvoir avoir un stade de foot, un stade de rugby, une patinoire et une piscine communale. M. Cogne demande si ce n'est pas le moment de se dire que les communes de la Champagne mutualisent leurs moyens pour mutualiser l'offre. En tout cas, en termes d'infrastructures sportives, cela ne paraît pas illogique de se grouper. Dans ce contexte, M. Cogne trouverait dommage, pour autant que le projet soit un peu plus abouti, que cela n'englobe pas le centre sportif d'Avusy en tant que tel. Cela permettrait de répondre aux besoins des uns et des autres collectivement.

M. Bavarel ajoute que le ticket d'entrée annoncé à F 200'000 correspond à une estimation notamment en fonction du soutien de la Loterie Romande et du FI. Une autre question évoquée en commission est de savoir si l'on peut imaginer une forme de péréquation en fonction du nombre d'habitants ou du nombre d'utilisateurs de chaque commune. Cela fait partie des éléments sur la table. Il faut également voir que, aujourd'hui, dans le monde du sport et dans le monde associatif, les gens sont de moins en moins accrochés à leur commune. Par contre, il est important qu'il y ait une offre répartie sur le canton et que tout le monde puisse y avoir accès.

Mme Walthert contactera le maire de Laconnex pour qu'il vienne expliquer le projet et répondre à nos questions.

M. Cogne pense qu'il vaut la peine d'inviter aussi les responsables d'Avusy. S'ils vont mettre du synthétique sur leur terrain dans trois ans, cela n'aurait pas de sens de créer alors un nouveau groupement.

Les Jardins du Bocage

M. George aimerait savoir, par rapport à l'association les Jardins du Bocage, ce que signifie le statut officiel d'association de la commune. Il aimerait aussi des précisions sur les activités de cette association.

Mme Moget répond que cela correspond à une association qui reçoit une subvention de la commune.

M. Ettlin signale que cela permet aussi d'avoir recours à l'association si nécessaire pour les fêtes du village.

Mme Walthert signale qu'il y a eu toute une réflexion en 2012 en commission culture, loisirs et sports, pour savoir à qui la commune donnait une subvention annuelle qui se monte en principe à F 500. Un PV de la commission de 2012 listait les critères retenus (avoir le siège à Cartigny pour une activité proposée dans la commune pour les habitants, mais aussi ouverte à l'extérieur). Aujourd'hui, ce règlement n'existe pas formellement mais, si c'est la volonté du Conseil municipal, il est possible de rédiger cela sous forme de règlement. Mme Walthert ajoute que les Jardins du Bocage sont des habitants de Cartigny qui ont un terrain au chemin Tré-la-Villa et qui cultivent des potagers en commun depuis une année.

M. Cogne se demande s'il ne faudrait pas communiquer davantage sur cette association étant donné qu'un certain nombre de conseillers municipaux n'étaient pas au courant de son existence.

Mme Walthert indique que l'association a prévu de distribuer un flyer.

6. Délibération relative à un crédit d'engagement de 500'000 F destiné aux travaux de mise en séparatif de nos biens fonds privés communaux dans le cadre du Plan général d'évacuations des eaux (PGEE)

Mme Zäch indique que suite à la dernière séance du Conseil municipal, elle a contacté le Service des affaires communales pour savoir comment la commune doit procéder, notamment par rapport au délai puisque la commune va peut-être étaler ces travaux sur plusieurs années. Il s'avère qu'il n'y a pas de délai inscrit dans la LAC et dans son règlement. Le Service des affaires communales a confirmé qu'une seule délibération est suffisante pour l'ensemble des montants. Le montant total a été arrondi à F 500'000 TVA y compris.

Concernant les travaux à venir, la commune débutera rapidement par le parking communal à l'entrée du village et ensuite par le Café. En effet, la commune a été mise en demeure de faire ces travaux rapidement. Pour le reste, la commune va attendre que les travaux des bâtiments concernés se fassent.

M. Cogne comprend qu'il est effectivement possible de faire une seule délibération pour l'ensemble des bâtiments. Il se trouve que la délibération présentée concerne les bâtiments du patrimoine administratif et ceux du patrimoine financier, or la commune n'a pas besoin d'amortir ces derniers. Selon M. Cogne, cela devrait donc faire l'objet de deux délibérations différentes, d'une part sur les bâtiments du patrimoine administratif pour lesquels ces travaux doivent être amortis et, d'autre part, sur les bâtiments du patrimoine financier pour lesquels c'est un travail à plus-value qui augmente la valeur du bien.

Mme Zäch fait remarquer que cela n'a rien à voir avec la valeur du bâtiment. Par ailleurs, cette solution a eu l'aval du comptable de la commune et du service des affaires communales, mais elle peut demander l'avis de celui-ci sur le fait de recourir à deux délibérations.

Mme Walthert a l'impression que, lors de la présentation du PGEE, il a été dit que l'obligation d'une commune à mettre en séparatif ne peut pas venir augmenter la valeur de son patrimoine.

M. Cogne pense que c'est certainement le cas pour le patrimoine administratif, mais pas pour le patrimoine financier. Pour un particulier, tant qu'il n'a pas effectué ces travaux, son patrimoine vaut cette somme en moins s'il veut le vendre puisque ce sont des travaux qui devront être faits.

Mme Zäch fait remarquer qu'il est relativement urgent que le Conseil municipal puisse se prononcer.

M. Cogne demande s'il n'est pas possible d'additionner tous les éléments du patrimoine administratif et de voter aujourd'hui uniquement sur cette partie.

M. Loeffel pense que le patrimoine financier représente une partie très faible de l'ensemble. On peut donc se demander s'il vaut vraiment la peine d'en faire toute une histoire plutôt que tout mettre dans une délibération.

M. Cogne constate que le patrimoine financier représente tout de même un bon tiers de l'ensemble. Finalement, il y a une partie que la commune doit amortir et une partie qu'elle ne doit pas amortir. Il faut voir que tout ce que la commune amortit ce sont des centimes qu'elle doit prélever. Tout ce qu'elle n'amortit pas, ce sont des centimes qu'elle ne doit pas prélever. Dès lors, moins on en met au patrimoine administratif, plus elle gagne en capacité de faire d'autres dépenses.

Au terme de cette discussion, la présidente note que la délibération est reportée dans l'attente d'avoir les précisions demandées.

6. Délibération relative à l'approbation des comptes annuels 2020 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2020

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 11 oui, 0 non et 0 abstention sur 12 CM présents

- 1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.*
- 2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 3'285'812.43 F aux charges et de 3'030'044.05 F aux revenus, l'excédent de charges s'élevant à 255'768.38 F. Cet excédent de charges total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 255'768.38 F et résultat extraordinaire de 0 F.*
- 3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 172'200.32 F aux dépenses et de 279'192.10 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à - 106'991.78 F.*
- 4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 28'628'520.80 F.*
- 5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 440'400.02 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
- 6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

7. Propositions et questions

M. Loeffel signale que les gens sont très positifs par rapport au Feuillu qui a pu être organisé. Personnellement, il trouve que la formule était très réussie.

Mme Walthert signale que la prochaine manifestation à Cartigny est l'inauguration de l'exposition sur les oiseaux et les insectes, à partir du 12 juin, que les artistes préparent depuis plus d'une année.

M. Bavarel note qu'il n'y a pas eu d'informations à ce sujet depuis assez longtemps. C'est peut-être la raison pour laquelle les gens ne se sont pas manifestés en grand nombre pour venir aider aux préparatifs.

Mme Bolle de Paoli signale que les parents avaient été informés de cette manifestation à la rentrée 2019-2020. Il y a également eu un tout ménages et un article dans l'Écho de Cartigny pour demander un coup de main. Pour que tout puisse être terminé à temps, un appel à contribution a été fait il y a une semaine et il a reçu un bon accueil. Des gens sont ainsi allés aider, parfois sans rien dire, pour que tout soit prêt à temps. Mme Bolle de Paoli remercie toutes les bonnes âmes qui ont contribué à préparer cette exposition. Elle signale que les médias ont été contactés et que le conservateur du musée, M. Vallotton, viendra dans les classes pour sensibiliser les enfants à la disparition des oiseaux et des insectes.

La séance est levée à 21h45

La présidente :

La secrétaire :

Un-e conseiller-e :

.....

.....

.....

Rapport de la commission culture loisirs et sports des mercredis 21 avril et 5 mai 2021

Présents :

Isabelle Walthert, Philippe Bavarel, Léonie Cocquio, François Davet, Stefan Ettlin, Sylvana Moget

1. Manifestations

Le bilan des manifestations prévues en 2021 a fait état de nombreuses annulations en ce début d'année en raison de la situation sanitaire. Selon le planning prévu quelques manifestations dans un avenir proche sont maintenues :

2 mai le Feuillu (sous une nouvelle formule)

12 juin exposition Morte Terre

1er juillet fête de fin d'année dans le cadre de l'école

En ce qui concerne les autres manifestations prévues pour les mois d'août à décembre, les décisions seront prises selon les directives du Conseil Fédéral.

2. Association Les Jardins du Bocage

L'association Les Jardins du Bocage fondée en 2020 dont le but est de développer le goût du jardinage et de la vie en commun à travers la culture d'un jardin collectif a fait une demande officielle de reconnaissance pour bénéficier du statut officiel d'association. Après vérification de leurs statuts, elle remplit les critères de reconnaissance.

La commission décide d'accorder le statut d'association de la commune de Cartigny aux Jardins du Bocage.

3. Subventions

La plupart des sociétés communales reçoivent Frs 500. - par année, sauf exception : Frs 2000. - pour la Cie des sapeurs-pompiers toujours très présente durant les manifestations, ABC et le Chœur d'hommes. La question de la pertinence de cette somme octroyée pour le chœur d'hommes s'est posée à la commission. Isabelle Walthert prendra contact avec le président pour en discuter.

La discussion s'est ensuite portée sur les subventions concernant les clubs de foot hors commune. Actuellement la participation de Cartigny s'élève à 100. - par enfant.

Les autres clubs et associations concernant la culture et le sport qui en font la demande ainsi que les colonies de vacances et les camps d'été bénéficient également d'une participation financière qui varie de Frs 10. - à Frs 100. -.

La commission souhaite ouvrir la discussion lors du prochain CM afin de trouver une équité concernant la répartition des subventions.

4. Projet de statuts d'un groupement intercommunal

Les terrains actuels du stade de foot de Laconnex (un terrain en herbe et un terrain plus petit en synthétique) ne permettant plus de garantir l'évolution du club de football et de répondre à la demande (près de 300 jours à ce jour), la commune de Laconnex a déposé une demande d'agrandissement qui a été refusée.

Pour augmenter les surfaces d'entraînement, la commune a étudié la possibilité de transformer les deux terrains en revêtement synthétique. Elle a confié cette étude à un expert qui a devisé ces travaux à 2 millions. Les intérêts relevés d'un tel revêtement sont : facilité d'entretien, fréquence d'utilisation augmentée, possibilité de pratiquer d'autres activités que le foot.

Ce coût n'étant pas supportable pour la commune, elle a fait part de ce projet aux communes de la Champagne et proposé de fonder un groupement intercommunal pour réaliser ce projet. Les coûts de fonctionnement étant totalement à la charge de la commune de Laconnex ainsi que les frais d'études. Afin d'approcher le Fond Intercommunal, une intention de convention de collaboration a été signée en 2019 par toutes les communes de la Champagne sauf Avully. Laconnex a reçu une réponse positive du FI pour une entrée en matière d'un montant de Frs 380'000, soit en général 20% maximum des travaux et à condition de la participation minimum d'au moins trois communes.

L'année 2020 devait être consacrée à la recherche de sponsors. Vu les difficultés rencontrées en raison du COVID, la commune de Laconnex a demandé à chaque commune intéressée d'allouer un montant provisionnel de Frs 200'000 afin de faciliter les démarches de recherches de fonds. Actuellement trois communes ont répondu favorablement : Laconnex, Soral et Chancy. Afin de trouver d'autres sources de financement, un dossier devrait être déposé auprès de la Loterie Romande et d'une fondation privée. Un groupe de travail s'est constitué avec les répondants sport des communes de la Champagne pour répondre aux différentes questions et accompagner les travaux d'études pour affiner le budget.

En l'état actuel il y a de multiples questions à résoudre quant à la répartition du financement, la gestion future du club, les risques d'un tel investissement pour notre commune, etc. Il est prématuré de se prononcer avant d'avoir connaissance de tous les éléments pertinents concernant cet investissement toutefois la commission propose de faire part de ce projet au conseil municipal et récolter les éventuelles questions.

La commission propose d'engager une réflexion lors du prochain CM.

Sylvana Moget